



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 2 mars 2023 (18h30)

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 56
Membres suppléants	: 23
Présents	: 40
Votants	: 53
Convocation et affichage	: 24/02/2023
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame Laurence DUMAS

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Claudie COSTE, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Vincent DUGUA, Laurence DUMAS, Romain EVRARD, Bruno FANGET, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Pascal PAILHA, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Catherine MICHALON), Hugo BIOLLEY (pouvoir à Laurence DUMAS), Jean-Yves BONNET (pouvoir à René SABATIER), Virginie BONNET-FERRAND (pouvoir à Bruno FANGET), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Clément CHAPEL (pouvoir à François CHAUVIN), Nadège COUZON (pouvoir à Claudie COSTE), Maxime DURAND (pouvoir à Simon PLENET), Christelle ETIENNE (pouvoir à Damien BAYLE), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Richard MOLINA (pouvoir à Yves FRAYSSE), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Yves RULLIÈRE.

**CC-2023-57 - FINANCES - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LES PROJETS
D'INVESTISSEMENT 2023 AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION
D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX ET DE LA DOTATION AU
SOUTIEN D'INVESTISSEMENT LOCAL**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Annonay Rhône Agglo a souhaité porter, pour l'année 2023, plusieurs projets structurants pour le territoire et de travaux d'envergure dans différents domaines que ce soit au niveau :

- de sa politique de développement d'infrastructures sportives et de soutien du sport scolaire,
- du développement économique,
- de la préservation de l'environnement en eau potable,
- de la conservation de son patrimoine bâti.

Ainsi les opérations inscrites prioritairement pour l'année 2023 sont les suivantes :

- la construction d'un stade d'athlétisme de niveau régional dans l'enceinte sportive de Déomas qui doit permettre de répondre aux besoins des 6528 élèves du secondaire (2646 collégiens et 3882 lycéens) du territoire,
- la construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable d'une capacité de 400 m3/h soit 8 800 m3/jour sur le site actuel de l'usine en vue de la mise place d'une filière de traitement performante, robuste et sécurisée, en maîtrisant les budgets et en prenant en compte les contraintes du site avec un engagement de démarche environnementale,
- la réhabilitation d'une friche tertiaire à vocation économique – bâtiment ex ORANGE à Annonay afin d'installer des entreprises, des services ...
- la restauration du kiosque de la Manufacture royale des papeteries Montgolfier – Canson sur le site de Vidalon à Davézieux, qui doit permettre la conservation du patrimoine historique communautaire.

Tous ces projets sont éligibles à la DETR/DSIL 2023 et leurs plans de financement prévisionnels respectifs sont les suivants :

Construction d'un stade d'athlétisme de niveau régional sur le site de Déomas à Annonay

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Coût opération	1 890 000 €	ETAT - DETR/DSIL	750 000 €
		Conseil régional	445 000 €
		Conseil départemental	200 000 €
		Agence du sport	50 000 €
		Fonds propres	445 000 €
TOTAUX DEPENSES	1 890 000 €	TOTAUX RECETTES	1 890 000 €

Construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable sur le site du Ternay à Saint Marcel les Annonay :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Coût opération	8 366 685 €	ETAT - DETR/DSIL	1 673 337 €
		Agence de l'eau RMC	1 717 775 €
		Fonds propres	4 975 573 €
TOTAUX DEPENSES	8 366 685 €	TOTAUX RECETTES	8 366 685 €

Réhabilitation d'une friche tertiaire à vocation économique – bâtiment ex-ORANGE à Annonay

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Coût opération	3 008 360 €	DETR/DSIL	1 350 000 €
		Vente terrain à APF	90 000 €
		Participation aux travaux Santé au	300 000 €

		Travail	
		Fonds propres	1 268 360 €
TOTAUX DEPENSES	3 008 360 €	TOTAUX RECETTES	3 008 360 €

Restauration du kiosque de la Manufacture royale des papeteries Montgolfier – Canson sur le site de Vidalon à Davézieux :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Coût opération	360 000 €	ETAT - DETR/DSIL	144 000 €
		Conseil régional - DRAC	82 800 €
		Autres	61 200 €
		Fonds propres	72 000 €
TOTAUX DEPENSES	360 000 €	TOTAUX RECETTES	360 000 €

VU la délibération n° CC-2022-449 du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2022 portant délégations de pouvoirs au bureau communautaire et au Président,

VU l'arrêté inter-ministériel du 23 décembre 2002 relatif aux pièces à produire à l'appui d'une demande de subvention présentée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour exiger à l'appui de ces demandes de subvention une **délibération** sur laquelle s'appuie la préfecture,

CONSIDERANT la nécessité d'approuver le dépôt des dossiers de demandes de financement ci-dessus auprès de l'Etat, au titre de la DETR/DSIL 2023,

CONSIDERANT la sollicitation d'une subvention aussi élevée que possible,

CONSIDERANT que dès lors qu'il y a application d'une clause sociale dans les marchés publics, le taux d'intervention pourra être de 40%,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour le Conseil communautaire, de prendre la présente délibération dérogeant partiellement à la délégation de pouvoir donnée au Président sus visée, et ce uniquement en ce qui concerne spécifiquement toute demande établie pour les dossiers de subventions annuels au titre du dispositif d'Etat DETR/DSIL,

ATTENDU que cette délibération dérogatoire sera applicable pour les projets susvisés,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'adoption d'une délibération dérogatoire partielle à celles n° CC-2020-168 du 09 juillet 2020 et CC-2022-449 du 15 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président,

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre du dispositif DETR/DSIL 2023 pour chacun des projets intercommunaux d'investissement suivants :

- Construction d'un stade d'athlétisme de niveau régional sur le site de Déomas à Annonay,
- Construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable sur le site du Ternay à Saint Marcel les Annonay,
- Réhabilitation d'une friche tertiaire à vocation économique – bâtiment ex-ORANGE à Annonay,
- Restauration du kiosque de la Manufacture royale des papeteries Montgolfier – Canson sur le site de Vidalon à Davézieux,

PRECISE que les dépenses et les recettes seront imputées au budget principal d'Annonay Rhône Agglo et au budget de la régie communautaire de l'eau,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 09/03/23
Publié le : 10/03/23
Transmis en sous-préfecture le : 09/03/23
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230302-39643-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET